

À l'ouverture de la séance du 2 juillet 2020, 58 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 37 membres présents, 21 procurations).

## 1. Procès-verbal du CAc

### 1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 10 décembre 2019

Le procès-verbal du Conseil académique du 10 décembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 54 voix pour et 4 abstentions.

## 2. Plan de continuité d'activités COVID 19

Le plan de continuité d'activités COVID 19 – préparation de la rentrée est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 58 voix pour.

## 3. Affaires générales et statutaires

### 3.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants		
<b>Collège 1° : Professeur des Universités ou personnels assimilés</b> : quatre sièges à pourvoir - 2 sièges sont à pourvoir par des hommes et 2 sièges sont à pourvoir par deux femmes.	BOISSON Didier	Unanimité avec 19 voix pour
	ALLAIN Philippe	Unanimité avec 19 voix pour
	MATHIEU Elisabeth	Unanimité avec 19 voix pour
	VIGNON-BARRAULT Aline	Unanimité avec 19 voix pour
<b>Collège 2° : Maître de conférences ou personnels assimilés</b> : quatre sièges à pourvoir - 2 sièges sont à pourvoir par des hommes et 2 sièges sont à pourvoir par des femmes.	RULENCE David	Unanimité avec 18 voix pour
	CLERE Nicolas	Majorité avec 14 voix pour et 4 abstentions
	BARBE Valérie	Unanimité avec 18 voix pour
	LE NAN Frédérique	Majorité avec 14 voix pour et 4 abstentions

Les candidats élus prennent place par sexe puis en fonction du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

### 3.2 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>Collège 1° : Professeur des Universités ou personnels assimilés</b> : deux sièges à pourvoir- 1 siège est à pourvoir par un homme et 1 siège est à pourvoir par une femme.	PELTIER Didier	Unanimité avec 19 voix pour
	TAXIL Bérangère	Unanimité avec 19 voix pour
<b>Collège 2° : Maître de conférences ou personnels assimilés</b> : deux sièges à pourvoir - 1 siège est à pourvoir par un homme et 1 siège est à pourvoir par une femme.	RULENCE David	Unanimité avec 18 voix pour
	PERCHEPIED Laure	Unanimité avec 18 voix pour
<b>collège 4° : Usagers</b> 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants à pourvoir pour le collège des usagers 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants sont à pourvoir par des hommes et 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants sont à pourvoir par des femmes.	GEINDREAU Quentin <b>Titulaire</b>	Unanimité avec 13 voix pour
	DOUESNEAU Guewen <b>Titulaire</b>	Unanimité avec 13 voix pour
	BENAISSA William <b>Titulaire</b>	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	BLIN Camille <b>Titulaire</b>	Unanimité avec 13 voix pour
	LECLERE Elodie <b>Titulaire</b>	Unanimité avec 13 voix pour
	HERPIN Marie* <b>Titulaire</b>	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	LOURTIS Valentin Suppléant	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	LABOURET Robin Suppléant	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	MARCHAND Célestin - Suppléant	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	PENOT Charlotte Suppléante	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	TITARD Alice Suppléante	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions
	ROSSI Carla Suppléante	Majorité avec 10 voix pour et 3 abstentions

\* En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats élus prennent place par sexe puis en fonction du nombre de voix obtenues.

Fait à Angers, le 3 juillet 2020

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,  
Pour le président et par délégation*